



AVIS AVIS AVIS

Lors des opérations de déneigement...

Pour assurer la sécurité des piétons, des usagers de la route et des opérateurs de machinerie, la prudence est de mise. Veuillez respecter la zone de déneigement. Éloignez-vous de l'emprise du chemin lorsque la déneigeuse et son ourlet de neige arrivent aux abords de votre propriété. Assurez-vous également d'être à bonne distance pour votre sécurité.

Soyez vigilents! Lorsque vous pratiquez des activités extérieures, veuillez vous assurer d'être visible en tout temps pour le conducteur de la machinerie.

DÉNEIGEMENT DES COURS



Dans le but d'une bonne collaboration et de faire respecter l'article 498 du Code de la sécurité routière, lors du déneigement de votre cours, il est strictement interdit de déposer de la neige sur un chemin public provenant de votre entrée.

LES BOÎTES AUX LETTRES

Nous vous demandons de biens dégager vos boîtes aux lettres afin qu'elles soient bien visibles par les déneigeurs et accessibles pour le facteur.



RÈGLEMENT 2021-06 SUR LE TAUX DE LA TAXATION ANNUELLE 2022

Pour l'année 2022 le taux de taxe est de 1.031\$/ du 100\$ d'évaluation. Il y a un léger augmentation de la collecte des matières résiduelles et une diminution du réseau d'aqueduc et égouts le taux est de 1083.27\$. Le taux pour le ramonage de cheminée est de 28.04\$ de l'utilisateur. Le service de vidange de fosse septique du Lac du Gros Ruisseau est de 230.98\$ annuel et divisible selon la catégorie.

Le tout est disponible sur le site internet de la municipalité dans l'onglet: "municipale-administration municipale-règlementation".



SERVICE D'URBANISME



BESOIN D'UN PERMIS DE RÉNO, CONSTRUCTION OU AUTRES

VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LA MUNICIPALITÉ POUR FAIRE VOTRE DEMANDE DE PERMIS POUR QU'ELLE SOIT TRANSMISE À M. MICHEL LAGACÉ POUR LE TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE.

PRENEZ NOTE QU'UN DÉLAI DE 30 JOURS PEUT ÊTRE ALLOUÉ POUR L'ÉMISSION DU PERMIS. DISPONIBLE LES MERCREDIS.

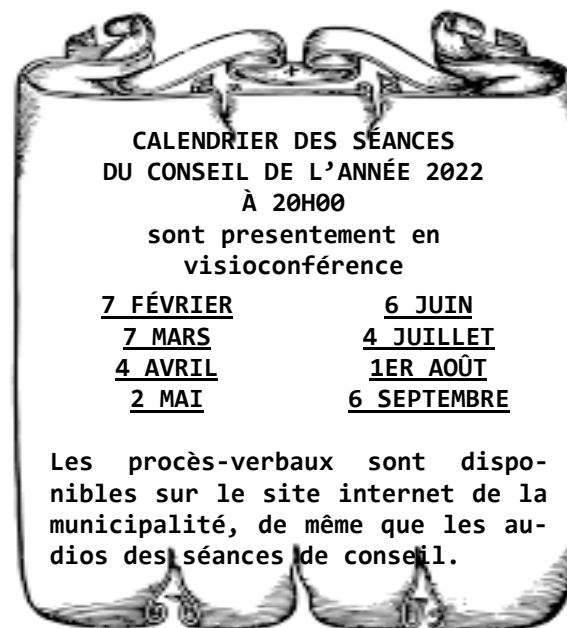
VOUS POUVEZ COMMUNIQUER
AU 418-775-4171 POSTE 2400
PAR COURRIEL:
à stjoseph@mitis.qc.ca et ou melcaron@mitis.qc.ca

Un rappel pour l'enregistrement des médailles



Le propriétaire ou gardien d'un chien doit informer la municipalité dans laquelle ce dernier est enregistré de toute modification aux renseignements fournis lors de l'enregistrement. Advenant que vous n'avez plus de chien, c'est à la responsabilité du propriétaire de nous avertir avant le 31 janvier de chaque année. Car aucun remboursement ne sera émis après la distribution des comptes de taxes.

Au 418-775-4171 poste 2400



CALENDRIER DES SÉANCES
DU CONSEIL DE L'ANNÉE 2022
À 20H00
sont présentement en
visioconférence

7 FÉVRIER 6 JUIN
7 MARS 4 JUILLET
4 AVRIL 1ER AOÛT
2 MAI 6 SEPTEMBRE

Les procès-verbaux sont disponibles sur le site internet de la municipalité, de même que les audios des séances de conseil.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE

70, RUE DE LA RIVIÈRE
ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
G5H 3N8

TÉL.: 418-775-4171
FAX: 418-775-3004

COURRIEL: stjoseph@mitis.qc.ca

www.facebook.com/munstjosephdelepage

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Février

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6		8	9		10	11
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23		24	25
27	28					



MARCHONS... EN SÉCURITÉ

La marche à pied est un exercice salutaire pour la santé, mais elle doit se faire de façon sécuritaire.

Il est important de circuler de façon sécuritaire sur les routes. Il faut porter des vêtements avec des bandes réfléchissantes ou de couleurs voyantes, afin d'être facilement aperçu par les automobilistes. Aussi, il faut marcher sur le rebord de la route.

Des brassards de sécurité sont à votre disposition au bureau municipal, donnés par la Corporation du Développement et il suffit de les demander.



Le Mot vert du mois « Éviter le Gaspillage Alimentaire » -

Bonjour à vous,

Quand j'étais jeune, on me disait « *fini ton assiette, il y a des enfants dans d'autres pays qui n'ont rien à manger* ». Si mon empathie envers ces enfants a contribué à la réduction du gaspillage alimentaire à l'époque, vous m'en voyez heureux, mais le problème est loin d'être réglé. Au Canada, c'est 11,2 MILLIONS de tonnes de résidus alimentaires qui auraient dû être mangés qui sont perdus ou jetés, assez pour nourrir tout le Canada (et bien des enfants) durant 5 mois! En moyenne, chaque foyer gaspille l'équivalent de 1000\$ par année! Alors, comment réduire ce gaspillage alimentaire à la maison?

Planifiez vos repas : Ça vous permettra de n'acheter que les aliments que vous allez vraiment manger à l'épicerie. Vérifiez votre frigo avant de partir pour ne pas acheter inutilement.

Pensez « Deux-pour-un » : Si vous faites un repas où il y aura des restes, pensez à un second repas qui les utilise. Par exemple, vous mangez des tacos et il reste de la viande, faites des wraps le lendemain!

Mangez d'abord le périssable : Utilisez par exemple les fruits de mer et la viande d'abord avant d'aller vers les pâtes alimentaires et produits laitiers qui sont plus durables.

Pensez à utiliser des ingrédients congelés : Ces aliments contiennent souvent autant sinon plus de nutriments que le frais et se conservent plus longtemps.

Congelez : Vous faites trop de lasagne, trop de soupe, trop de pizza? Congelez des portions équivalentes à vos repas. En même temps, vous aurez du prêt à manger rapide et santé plus tard!

Utilisez bien votre frigo :

Tiroir à humidité élevée : Pour les légumes qui se flétrissent

rapidement tels que les carottes, brocolis, choux, concombres, piments, etc.

Tiroir à humidité faible : Pour les fruits et légumes qui pourrissent rapidement tels que les pommes, raisins, champignons, melons, oranges, etc.

La partie inférieure est la plus froide, idéale pour la viande.

La partie centrale est idéalement pour les produits laitiers et les œufs, etc.

La partie supérieure convient aux restes, prêts-à-manger, petits fruits, etc.

La porte, plus chaude, est pour les condiments.

Évidemment, ceci n'est qu'un sommaire rapide. Vous pouvez visiter le site J'aime Manger Pas Gaspiller (lovefoodhatewaste.ca/fr/) pour plus de trucs et astuces. Bonne réduction et tant qu'à y être, utiliser l'argent économisé pour l'aide alimentaire!

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles

Site Courriel: matresi@mitis.qc.ca

Site web : www.ecoregie.ca

Courriel: matresi@mitis.qc.ca

Tél. : 418-775-8445, poste 1138



TAXES MUNICIPALES VERSEMENTS

LE PREMIER

30 MARS 2021

DEUXIÈME

31 MAI 2021

TROISIÈME

31 JUILLET 2021

QUATRIÈME

30 SEPTEMBRE 2021

St-Joseph de Lepage



2236 rue principale

Lundi au Vendredi	16h00-20h00
Samedi	10h00-20h00
Dimanche	10h00-17h00

Accessible aussi durant la journée à compter de midi. Il y a le gazébo de disponible pour enfiler vos patins. Il n'y a pas de surveillance. Veuillez respecter les consignes.

12 ans et moins, casques obligatoires et accompagné d'un parent.

Biblio Biblio



OUVERTE DU LUNDI
AU JEUDI EN APRÈS-
MIDI

DE 13H00 À 16H00

SUPER BELLE COLLEC-
TION DE LIVRES

VOUS RECHERCHEZ UN LIVRE
SPÉCIFIQUE, VOUS POUVEZ FAIRE
DES DEMANDES SPÉCIALES. VENEZ
VISITER VOTRE BIBLIO LOCALE.

2022-02

Info Municipale de



« Il est grand temps
de rallumer les
étoiles. »

RÉCUPÉRATION AU CENTRE LEPAGEOIS

CONTENANT
PRÉVU POUR LA PEINTURE
À L'EXTÉRIEUR.

RÉCUPÉRATION DES PILES, CARTOUCHES D'EN-
CRE, STYLOS ET AMPOULES

AU BUREAU MUNICIPAL

